



Devenir des étudiants inscrits en Première Année
Commune aux Études de Santé (PACES)
- inscrits 2012/2013 -

Janvier 2018

**Devenir des étudiants inscrits en
Première Année Commune aux
Etudes de Santé (PACES)
- inscrits 2012/2013 -**

Réalisation : Camille Gavaille

Sous la direction de : Martine Cassette

Stéphane Bertolino

Josiane Isbled

Avec la collaboration de : Christiane Francq (DSI)

Janvier 2018

SOMMAIRE

1	La première année commune aux études de santé (PACES)	3
1.1	PACES et <i>numerus clausus</i>	3
1.2	Organisation des enseignements et des épreuves de classement	3
1.2.1	<i>Semestre 1 et première épreuve de classement</i>	4
1.2.2	<i>Semestre 2 et deuxième épreuve de classement</i>	4
2	Objectif de l'étude	5
3	Caractéristiques de la population primo-entrante	5
4	Réussite des primo-entrants au concours de PACES	7
5	Devenir des primo-entrants ayant échoué au concours de PACES	7
5.1	Devenir à un an (2013-2014) des primo-entrants ayant échoué au concours à la fin de l'année 2012-2013	9
5.2	Devenir à 2 ans des primo-entrants ayant échoué au concours de PACES après un redoublement ou non	9
5.2.1	<i>Les étudiants « non autorisés à continuer » (NAC) en études de santé</i>	9
5.2.2	<i>Les étudiants non admis (NADM) au concours</i>	10
6	Conclusion	12
7	Références bibliographiques	13
8	Annexes	13
9	Table des tableaux	19
10	Table des graphiques	19
11	Définitions	20
12	Index des sigles et acronymes	20

1 La première année commune aux études de santé (PACES)

1.1 PACES et *numerus clausus*

La première année commune aux études de santé (PACES) permet l'accès aux quatre filières d'études de santé : médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique. Elle permet également d'accéder à la première année de formation de masso-kinésithérapie sous certaines conditions¹.

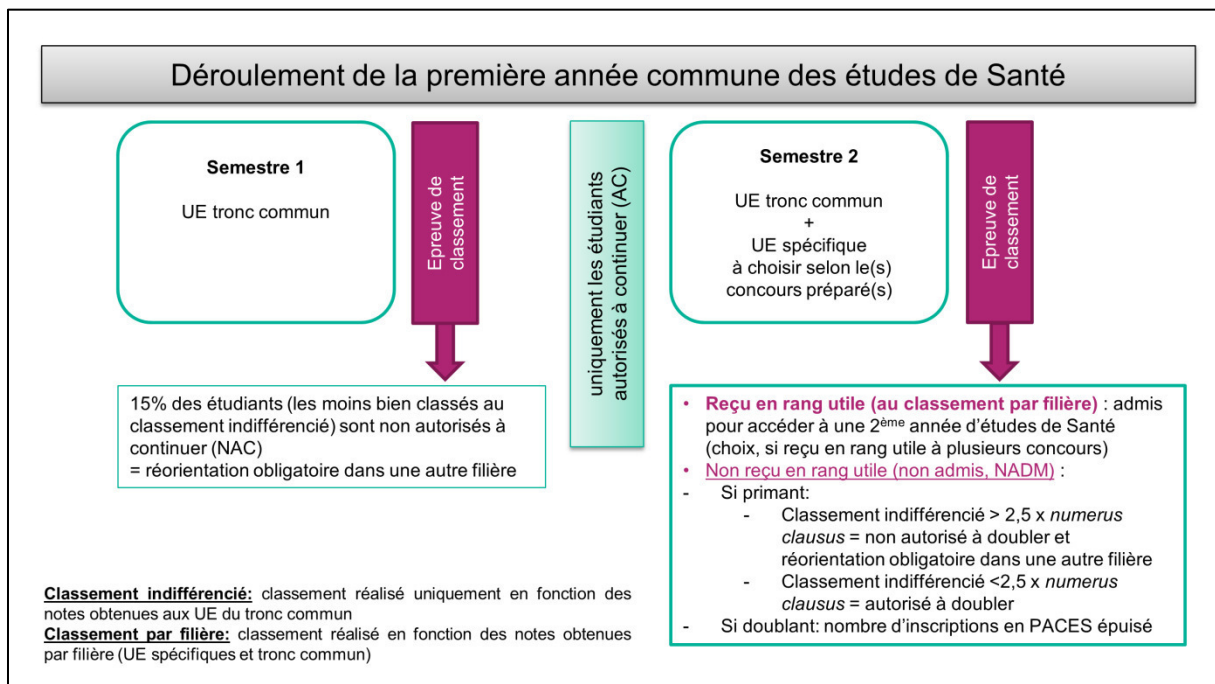
La PACES est sanctionnée par quatre concours dont le *numerus clausus* est fixé chaque année par un arrêté ministériel. En 2012-2013 pour l'Université de Lille Droit Santé, le *numerus clausus* était de 773 places en 2^{ème} année d'études de santé : 448 en médecine, 90 en odontologie, 195 en pharmacie, 40 en maïeutique (cf. Annexe 1 pour les textes réglementaires). Ces places concernent uniquement les étudiants français et européens (Etat membre de l'Union Européenne, Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération Suisse). Des places supplémentaires sont réservées aux autres étudiants étrangers, classés en rang utile à l'un des quatre concours².

Concernant la filière masso-kinésithérapie, le nombre de places dépend de la convention signée entre l'Université de Lille Droit et Santé et l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie du Nord de la France (IFMKNF). En 2012-2013, le *numerus clausus* pour la première année de formation en masso-kinésithérapie pour l'ensemble du Nord-Pas-de-Calais était de 210, dont 82 étudiants pour l'Université de Lille Droit et Santé.

1.2 Organisation des enseignements et des épreuves de classement

La première année commune aux études de santé (PACES) repose sur une organisation en 2 semestres, chacun sanctionné par une épreuve de classement (cf. Schéma 1).

Schéma 1. Organisation des semestres d'enseignements pour la première année commune aux études de santé (PACES) avec les différentes issues selon les résultats obtenus aux épreuves de classement.



Source : Guide de l'étudiant 2017-2018 de PACES - Université de Lille Droit et Santé (<http://paces.univ-lille2.fr/>)

¹ Les étudiants de PACES souhaitant intégrer un IFMK l'année suivante doivent suivre un complément de formation en Masso-Kinésithérapie en plus des autres unités d'enseignement. Source : Guide des étudiants 2017/18 de PACES de l'Université de Lille Droit et Santé.

² Extrait des arrêtés fixant les *numerus clausus* des filières : « Lorsque, dans la limite du contingent attribué à chaque unité de formation et de recherche, se trouvent classés en rang utile des étudiants étrangers autres que les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse, une majoration égale au nombre d'étudiants étrangers classés en rang utile peut être effectuée, sans que cette majoration puisse excéder 8 % du contingent initialement fixé. ».

1.2.1 Semestre 1 et première épreuve de classement

Pendant le semestre 1, les étudiants suivent 7 unités d'enseignement (UE) du tronc commun (cf. Annexe 2). Courant décembre, les étudiants passent une première épreuve de classement, à l'issue de laquelle, un **classement indifférencié** est obtenu : il s'agit d'un classement ne prenant en compte que les notes obtenues aux UE du tronc commun en appliquant des coefficients spécifiques au tronc commun.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé (cf. Annexe 1), une partie des étudiants les moins bien classés (au maximum 15%) ne sont pas autorisés à continuer des études de santé au second semestre et doivent donc se réorienter vers une autre filière dès le semestre 2. Dans la suite de ce document, ces étudiants seront identifiés comme étudiants NAC, pour « non autorisés à continuer ».

Les étudiants NAC ne pourront se réinscrire en PACES qu'après s'être réorientés dans une autre formation conduisant au grade de licence et avoir validé l'équivalent de 90 ECTS (cf. Article 11 de l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé).

1.2.2 Semestre 2 et deuxième épreuve de classement

Pour les étudiants ayant été autorisés à continuer (AC) au second semestre, ils suivent les unités d'enseignement du tronc commun de ce semestre mais également les matières de l'unité d'enseignement spécifique du ou des concours qu'ils préparent (cf. Tableau 1). Le guide de l'étudiant de PACES de l'Université de Lille Droit et Santé recommande de préparer seulement deux concours.

Tableau 1. Liste des matières suivies au second semestre en fonction de l'unité d'enseignement spécifique préparée.

Matières	UE Spécifique				Masso-kiné.
	Mathématique	Médecine	Odontologie	Pharmacie	
Unité foeto-placentaire	x				
Anatomie du petit bassin chez la femme	x	x			
Anatomie de l'appareil reproducteur et du sein - Embryologie organogénèse	x	x			
Génome et biomolécules	x	x	x		
Anatomie tête et cou		x	x		
Dents et milieu buccal			x		
Les médicaments et autres produits de santé			x	x	
La chimie du médicament				x	
Les sources actuelles et futures du médicament				x	
Enseignements complémentaires en masso-kinésithérapie					
Biomécanique					x
Technologie et bilan					x
Psychologie-Ethique					x
Anglais médical					x

Source: Guide de l'étudiant 2017-2018 de PACES - Université de Lille Droit et Santé (<http://paces.univ-lille2.fr/>)

En mai, ils passent une deuxième épreuve de classement, à l'issue de laquelle deux types de classements sont effectués :

- le **classement par filière**, qui prend en compte les notes obtenues par filière (UE du tronc commun et UE spécifique) et applique les coefficients par filière ;
- le **classement indifférencié**, qui prend en compte les notes obtenues uniquement aux UE du tronc commun pour l'ensemble de l'année (semestre 1 et semestre 2) et applique les coefficients du tronc commun.

À l'issue du second semestre, plusieurs cas sont possibles en termes de résultats (cf. Schéma 1).

- pour les étudiants qui sont **classés en rang utile dans les classements par filière**, ils sont admis et peuvent poursuivre en 2^{ème} année d'études de santé (s'ils sont classés en rang utile à plusieurs concours, ils doivent choisir le concours dont ils souhaitent conserver le bénéfice et renoncer aux autres) ;
- **pour les primants non classés en rang utile dans les classements par filière**,
 - o dans le classement indifférencié, ceux classés dans un rang inférieur à 2,5 fois le *numerus clausus* de l'établissement, sont autorisés à doubler leur PACES l'année suivante ;
 - o dans le classement indifférencié, ceux classés dans un rang supérieur à 2,5 fois le *numerus clausus* de l'établissement, ne sont pas autorisés à doubler leur PACES, et ils ne pourront le faire qu'après avoir validé 60 crédits ECTS dans une autre formation conduisant au grade de licence (cf. Article 11 de l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé);
- **pour les doublants non classés en rang utile dans les classements par filière**, ils ont épuisé le nombre autorisé d'inscriptions en PACES et doivent se réorienter dans une autre filière.

2 Objectif de l'étude

En 2012-2013, 3 081 étudiants étaient inscrits en PACES à l'Université de Lille Droit et Santé. Les caractéristiques de la population totale sont présentées dans le Tableau 2. Avec le principe de *numerus clausus*, un grand nombre de ces étudiants n'accéderont pas à une deuxième année d'études de santé (médecine, odontologie, pharmacie ou maïeutique) ou à une première année de formation de masso-kinésithérapie.

Une des particularités de la PACES est un nombre de droits d'inscription limité à 2 inscriptions, soit un seul doublement possible. Le triplement reste un cas rare et n'est autorisé que sur dérogation³ accordée par le Président de l'Université. En 2012-2013, 789 étudiants se réinscrivent pour la 2^{ème} fois en PACES et seuls 6 étudiants se réinscrivent pour la 3^{ème} fois. La majorité des inscrits (N=2 286) est donc primo-entrante, c'est-à-dire s'inscrivant pour la première fois en PACES en 2012-2013. La suite de notre étude portera uniquement sur cette population dite « primo-entrante ». Leurs caractéristiques, présentées dans le Tableau 2, sont similaires à celle de la population des inscrits en PACES en 2012-2013 (sauf dans la répartition selon l'obtention du baccalauréat : 56% d'inscrits « à l'heure » contre 73% de primo-entrants « à l'heure »).

L'objectif de cette étude est d'appréhender le devenir des étudiants de PACES primo-entrants en 2012-2013, et particulièrement celui des étudiants quittant la PACES suite à un échec au concours, survenu soit au semestre 1, soit au semestre 2. Vers quelles filières choisissent-ils de se réorienter ? Une fois réorientés, poursuivent-ils dans la même filière de réorientation et réussissent-ils à accéder à un niveau de diplôme supérieur ?

Afin de répondre à ces questions, un travail de suivi par fichier de la promotion 2012-2013 a été réalisé sur les inscriptions administratives de cette promotion jusqu'à l'année universitaire 2015-2016. Ce suivi a été réalisé à partir des données issues de la scolarité de la Faculté de Médecine de l'Université de Lille Droit et Santé et complété par les données issues de la Base des Inscrits dans l'Enseignement Supérieur de l'Académie de Lille (BIESAL) de l'Observatoire Régional des Etudes Supérieures (ORES) de la ComUE Lille Nord de France.

Les données disponibles dans la BIESAL permettent d'identifier la poursuite d'études au sein des établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Lille (départements du Nord-59 et du Pas-de-Calais-62) participants à la collecte annuelle de l'ORES, qu'ils soient publics ou privés, sous la tutelle ou non du Ministère de l'Education Nationale. La BIESAL ne permet pas en revanche d'identifier la poursuite d'études dans un établissement d'enseignement supérieur en dehors de l'académie de Lille ou à l'étranger, notamment en Belgique.

3 Caractéristiques de la population primo-entrante

La population primo-entrante en PACES de 2012-2013 est majoritairement féminine (61%).

La part d'étudiants primo-entrants de nationalité étrangère est de 4% (97 étudiants étrangers dont 64 ont obtenu un baccalauréat en France).

L'âge moyen à l'entrée en PACES en 2012-2013 est de 18 ans. Cela s'explique par le fait que les primo-entrants sont essentiellement des néo-bacheliers (95%), c'est-à-dire des bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat en juillet 2012. Les primo-entrants sont des bacheliers du Nord-Pas-de-Calais (96%).

³ Ces dérogations ne peuvent excéder chaque année 8% du nombre de places réglementaires attribuées à l'établissement.

Les primo-entrants, qu'ils soient néo-bacheliers ou non, ont obtenu leur baccalauréat « à l'heure » ou « en avance » (83%). Ils sont principalement titulaires d'un baccalauréat général scientifique (92%). La part des bacheliers technologiques ou professionnels reste très faible (3%).

Concernant leur origine sociale, 55% des primo-entrants en PACES sont issus de catégories sociales favorisées (PCS cadres et professions intellectuelles supérieures ou professions intermédiaires) et 23% de catégories sociales moins favorisées (PCS employés ou ouvriers).

Tableau 2. Principales caractéristiques des étudiants inscrits en PACES (et primo-entrants, c'est-à-dire accédant pour la 1^{ère} fois en PACES) à l'Université de Lille Droit Santé en 2012-2013.

	Primo-entrants en PACES en 2012/13	Inscrits		Primo-entrants	
		Effectifs	%	Effectifs	%
Sexe	Femmes	1 855	60%	1 391	61%
	Hommes	1 226	40%	895	39%
	Total	3 081	100%	2 286	100%
Nationalité	Français	2 964	96%	2 189	96%
	Etrangers	117	4%	97	4%
	Total	3 081	100%	2 286	100%
Origine sociale¹	Agriculteurs	39	1%	28	1%
	Artisans-commerçants-chefs d'entreprise	234	8%	176	8%
	Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 236	40%	890	39%
	Professions intermédiaires	533	17%	366	16%
	Employés	282	9%	209	9%
	Ouvriers	395	13%	322	14%
	Inactifs (y compris retraités)	349	12%	284	13%
	Total	3 068	100%	2 275	100%
Non renseignée	13	-	11	-	
Boursiers²	Boursiers	1 431	46%	1 097	48%
	Non boursiers	1 650	54%	1 189	52%
	Total	3 081	100%	2 286	100%
Bacheliers	Néo-bacheliers	2 171	70%	2 171	95%
	Autres	910	30%	115	5%
	Total	3 081	100%	2 286	100%
Lieu d'obtention du baccalauréat	Nord-Pas-de-Calais	2 947	96%	2 182	96%
	Autres départements français	73	2%	53	2%
	Etranger	40	2%	34	2%
	Total	3 060	100%	2 269	100%
	Non réponse	21	-	17	-
Obtention du baccalauréat	Bacheliers en avance	226	7%	222	10%
	Bacheliers à l'heure	1 738	57%	1 670	73%
	Bacheliers en retard	1 117	36%	394	17%
	Total	3 081	100%	2 286	100%
Type de baccalauréat	Scientifique	2 880	93%	2 107	92%
	Autre bac général	55	2%	46	2%
	Technologique	81	3%	80	4%
	Professionnel	6	-	5	-
	Equivalence	59	2%	48	2%
	Total	3 081	100%	2 286	100.0%
Mention au baccalauréat	Très bien	570	19%	430	19%
	Bien	856	28%	585	26%
	Assez bien	837	28%	585	26%
	Passable	776	25%	652	29%
	Total	3 039	100%	2 252	100%
	Non réponse	42	-	34	-

¹ Origine sociale : déterminée à partir de la PCS du chef de famille déclarée par l'étudiant au moment de l'inscription

² Boursier : concerne uniquement les bourses sur critères sociaux

4 Réussite des primo-entrants au concours de PACES

Un étudiant est considéré reçu au concours de PACES (c'est-à-dire ayant réussi) s'il est classé en rang utile au semestre 2 à l'un des 4 concours des filières de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique) ou s'il est classé au concours de masso-kinésithérapie (cf. §1.2 et Annexe 1).

Concernant les primo-entrants en PACES de 2012-2013, 37% d'entre eux ont été reçus à l'un des 4 concours de santé ou au concours de masso-kinésithérapie : 14% en 1 an et 23% après une année de redoublement. A titre comparatif, les taux de reçus primo-entrants aux 4 concours de santé observés à l'Université de Lille Droit et Santé (13% en 1 an et 20% en 2 ans) sont semblables à ceux observés nationalement (Fauvet, Jakubovitch & Mikol, 2015 ; Maetz, 2017).

La série du baccalauréat impacte les chances de réussite puisque près de 39% des primo-entrants titulaires d'un baccalauréat scientifique réussissent le concours après 1 ou 2 inscriptions, contre seulement 11% des primo-entrants titulaires d'un baccalauréat d'une autre filière ou d'une équivalence.

En considérant uniquement les bacheliers scientifiques, qui représentent la majorité de la population primo-entrante (92%), on observe que 64% de ceux ayant obtenu une mention « Très bien » ou « Bien » ont réussi le concours en 1 ou 2 ans, contre seulement 17% de ceux ayant obtenu une mention « Assez bien » ou n'ayant pas obtenu de mention (cf. Tableau 3). Quant à l'âge d'obtention du baccalauréat scientifique, il impacte également la réussite au concours de PACES : 42% des bacheliers « en avance⁴ » ou « à l'heure » réussissent le concours en 1 ou 2 ans, contre seulement 19% des primo-entrants « en retard ».

Tableau 3. Réussite des primo-entrants ayant obtenu un baccalauréat scientifique, inscrits en PACES en 2012-2013 selon la mention obtenue et l'âge d'obtention du baccalauréat.

	Effectifs	Réussite des primo-entrants en 1 an	Réussite des primo-entrants en 2 ans	Réussite des primo-entrants en 1 ou 2 ans	
Bacheliers scientifiques	Très Bien ou Bien	990	31%	34%	64%
	Assez bien ou sans mention	1 108	2%	15%	17%
	Non réponse	9	-	-	-
	En avance ou à l'heure	1 822	17%	26%	42%
	En retard	285	8%	11%	19%
	Total	2107	15%	24%	39%

Le redoublement représente une réelle chance pour les bacheliers scientifiques n'ayant pas obtenu de mention au baccalauréat ou une mention « Assez Bien » : sur ces 191 bacheliers ayant réussi le concours, 88% d'entre eux l'ont réussi suite au redoublement (cf. Annexe 3).

5 Devenir des primo-entrants ayant échoué au concours de PACES

À la fin de l'année universitaire 2012-2013, seulement 14% des primo-entrants ont réussi le concours de PACES. Que deviennent les 1 955 étudiants ayant échoué au concours au semestre 1 ou semestre 2 ?

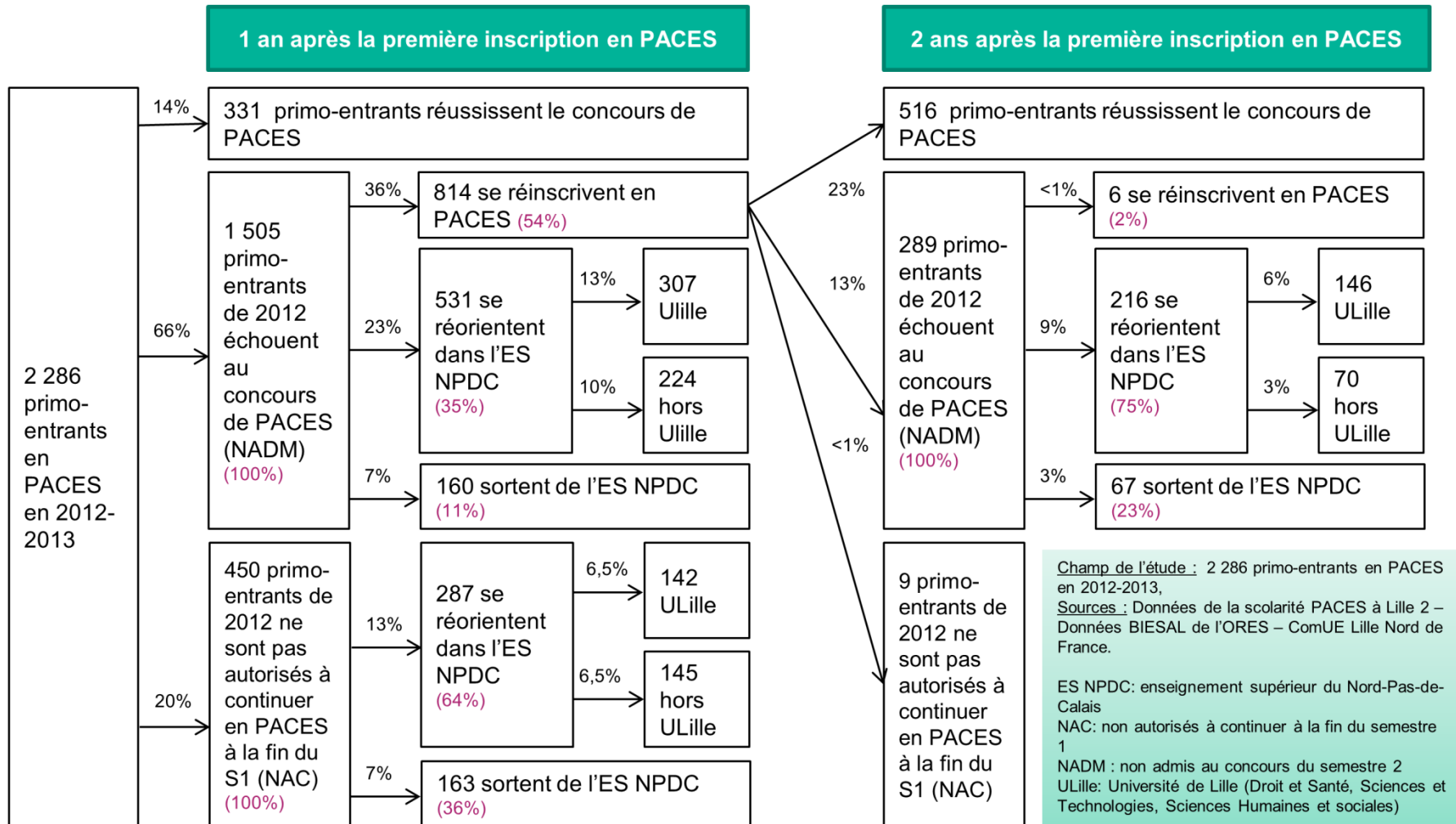
Parmi les étudiants ayant échoué au concours de PACES, il existe deux types de populations : les étudiants « non autorisés à continuer » à la fin du semestre 1 (NAC) et les étudiants ayant échoué au concours (NADM) à la fin du semestre 2.

- Les étudiants **NAC** sont les 15% d'étudiants inscrits en PACES les moins bien classés aux épreuves du semestre 1 de PACES. Conformément à la législation en vigueur⁵, ces étudiants doivent se réorienter dans une autre filière ;
- Les étudiants **NADM** sont les étudiants autorisés à continuer au semestre 2 de la PACES mais qui n'ont pas été classés en rang utile à la fin de l'année. Certains d'entre eux sont autorisés à doubler la PACES et les autres doivent se réorienter dans une autre filière (cf. § 1.2.2).

⁴ Un bachelier est dit « à l'heure » quand il n'a pas connu de retard ou de redoublement dans sa scolarité. Ainsi, un bachelier est considéré comme « à l'heure » s'il est bachelier à 18 ans, « en avance » s'il est bachelier avant 18 ans et « en retard » s'il est bachelier après 18 ans.

⁵ Arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé (cf. Annexe 1).

Schéma 2. Devenir des primo-entrants en PACES deux ans après leur première inscription en 2012-2013.



5.1 Devenir à un an (2013-2014) des primo-entrants ayant échoué au concours à la fin de l'année 2012-2013

À partir des données issues de la BIESAL de l'ORES - ComUE Lille Nord de France, il est possible de déterminer quelle est la poursuite d'études immédiate (2013-2014) des primo-entrants de PACES de 2012-2013, uniquement au sein de l'enseignement supérieur de l'académie de Lille.

Ainsi parmi les primo-entrants, 36% redoublent leur année de PACES (cf. Tableau 4), 36% se réorientent (dont 19.5% à l'Université de Lille, cf. Schéma 2) et 14% ne se réinscrivent pas dans l'enseignement supérieur du Nord-Pas-de-Calais (ES NPDC). Pour ces derniers, il est possible qu'ils poursuivent des études ailleurs en France ou à l'étranger (notamment en Belgique) et ce n'est que par la conduite d'une étude complémentaire que leur situation pourra être déterminée.

La série du baccalauréat impacte le choix fait de se réinscrire ou non dans l'ES NPDC : 36% des titulaires d'un autre baccalauréat que le baccalauréat scientifique ou d'une équivalence sortent contre 12% des titulaires d'un baccalauréat scientifique. La mention obtenue au baccalauréat joue aussi un rôle : les primo-entrants ayant obtenu une mention « Assez Bien » ou n'ayant pas obtenu de mention sont plus nombreux à ne pas se réinscrire dans l'ES NPDC (21%) comparativement à ceux ayant obtenu une mention « Très Bien » ou « Bien » (5%).

Tableau 4. Devenir en n+1 des primo-entrants en PACES en 2012-2013.

	Réussite		Redoublement		Réorientation		Non réinscription*		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Bac scientifique	326	16%	788	37%	734	35%	259	12%	2107	100%
Autre bac ou équivalence	5	3%	26	14%	84	47%	64	36%	179	100%
Baccalauréat	331	14%	814	36%	818	36%	323	14%	2286	100%
Très bien ou Bien	303	30%	480	47%	185	18%	47	5%	1015	100%
Assez bien ou Sans mention	23	2%	323	26%	631	51%	260	21%	1237	100%
Mention	326	14%	803	36%	816	36%	307	14%	2252	100%
Non réponse	5	-	11	-	2	-	16	-	34	100%

* Non réinscription dans l'enseignement supérieur du Nord-Pas-de-Calais

5.2 Devenir à 2 ans des primo-entrants ayant échoué au concours de PACES après un redoublement ou non

Au total, sur les 2 286 étudiants primo-entrants de 2012-2013, 63% d'étudiants ont échoué au concours de PACES (1 141 après une seule inscription et 298 après 2 inscriptions, cf. Schéma 2).

De nouveau, la poursuite d'études au sein de l'enseignement supérieur de l'académie de Lille a pu être déterminée à l'aide des données de la BIESAL de l'ORES – COMUE Lille Nord-de-France. Dans cette partie, la période d'observation a été fixée à 2 ans après leur dernière inscription en PACES dans le but d'identifier les voies de réorientation et savoir s'ils poursuivent ou non l'année suivante.

Etant donné que l'échec au concours peut survenir au semestre 1 ou au semestre 2, une distinction a été faite entre les étudiants NAC (échec au semestre 1) et les étudiants NADM (échec au semestre 2).

5.2.1 Les étudiants « non autorisés à continuer » (NAC) en études de santé

Au total, 459 primo-entrants en 2012-2013 n'ont pas été autorisés à continuer des études dans l'une des 4 filières de santé (médecine, odontologie, pharmacie ou maïeutique) à la fin du semestre 1 de leur dernière année d'inscription en PACES (450 étudiants s'étant inscrits une seule fois et 9 s'étant inscrits deux fois, cf. Schéma 2).

Situation observée 1 an après la dernière inscription (en n+1) des étudiants NAC réinscrits dans l'ES NPDC

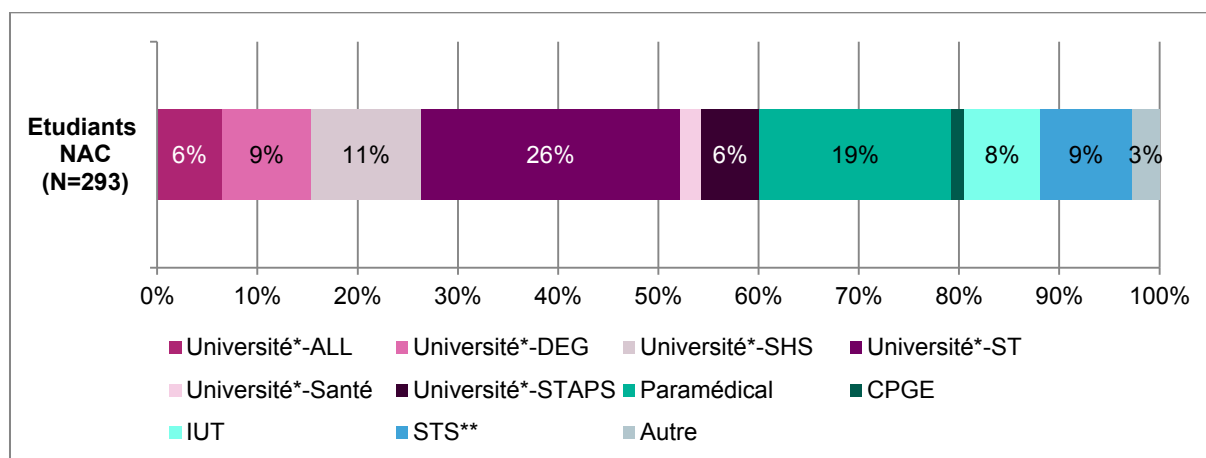
Pour les étudiants ayant poursuivi des études (N=293) au sein de l'ES NPDC l'année suivant leur échec, leur poursuite d'étude se fait majoritairement dans les universités (60% dont 44% à l'Université de Lille), dans des formations paramédicales (19%), ou dans des formations courtes et sélectives (cf. Graphique 1 : 9% pour STS ; 8% pour IUT dont 5% à l'Université de Lille). Concernant le niveau d'inscription, la réinscription se fait majoritairement dans des formations de niveau bac+1 (91%, cf. Annexe 5).

Les étudiants NAC poursuivant des études au sein de l'ES NPDC le font préférentiellement :

- dans des formations universitaires en Sciences et Technologies (26% dont 16% en sciences de la nature et de la vie) ;
- dans des formations paramédicales (19% dont 16% en formation aux soins infirmiers) ;

- dans des formations universitaires en Sciences Humaines et Sociales (11% dont 7% en psychologie) ;
- dans des formations en IUT (8% dont 5% en IUT du secteur secondaire) ;
- dans des formations en STS (9% dont 3% en DTS imagerie médicale ou BTS opticien).

Graphique 1 . Type de structures de formation des étudiants NAC après 1 ou 2 inscriptions ayant poursuivi des études en n+1 dans l'enseignement supérieur académique - ES NPDC.



* Université : ULille et hors ULille / ** STS : BTS, DTS et classes de mise à niveau STS

ALL : Arts Lettres Langues / DEG : Droit Economie Gestion / SHS : Sciences Humaines Sociales / ST : Sciences et Technologies / Pour une meilleure lisibilité, les valeurs inférieures à 2% n'ont pas été retranscrites sur ce graphique.

Situation observée 2 ans après la dernière inscription (en n+2) des étudiants NAC réinscrits dans l'ES NPDC

Parmi les 293 étudiants s'étant réinscrits dans l'ES NPDC, 67 étudiants ne se réinscrivent pas l'année suivante (soit 23%). Le taux de non réinscription observé est de 29% dans les universités et de 11% dans les formations paramédicales (cf. Annexe 6).

Ainsi, pour les étudiants NAC (N=226) ayant poursuivi des études dans l'ES NPDC pendant 2 années, 69% d'entre eux poursuivent dans la même filière que l'année précédente et passent à un niveau supérieur de formations (cf. Annexe 7). Par exemple pour les 206 étudiants inscrits en bac+1, 70% d'entre eux se réinscrivent en bac+2 dans la même filière l'année suivante.

Conclusion

Finalement, seulement 49% des étudiants NAC poursuivront des études pendant 2 ans au sein de l'ES NPDC. Près de la moitié des étudiants NAC (45%) quittent l'Enseignement Supérieur Nord-Pas-de-Calais (30% non réinscrits pendant 2 ans et 15% non réinscrits après 1 an de poursuite d'études).

5.2.2 Les étudiants non admis (NADM) au concours

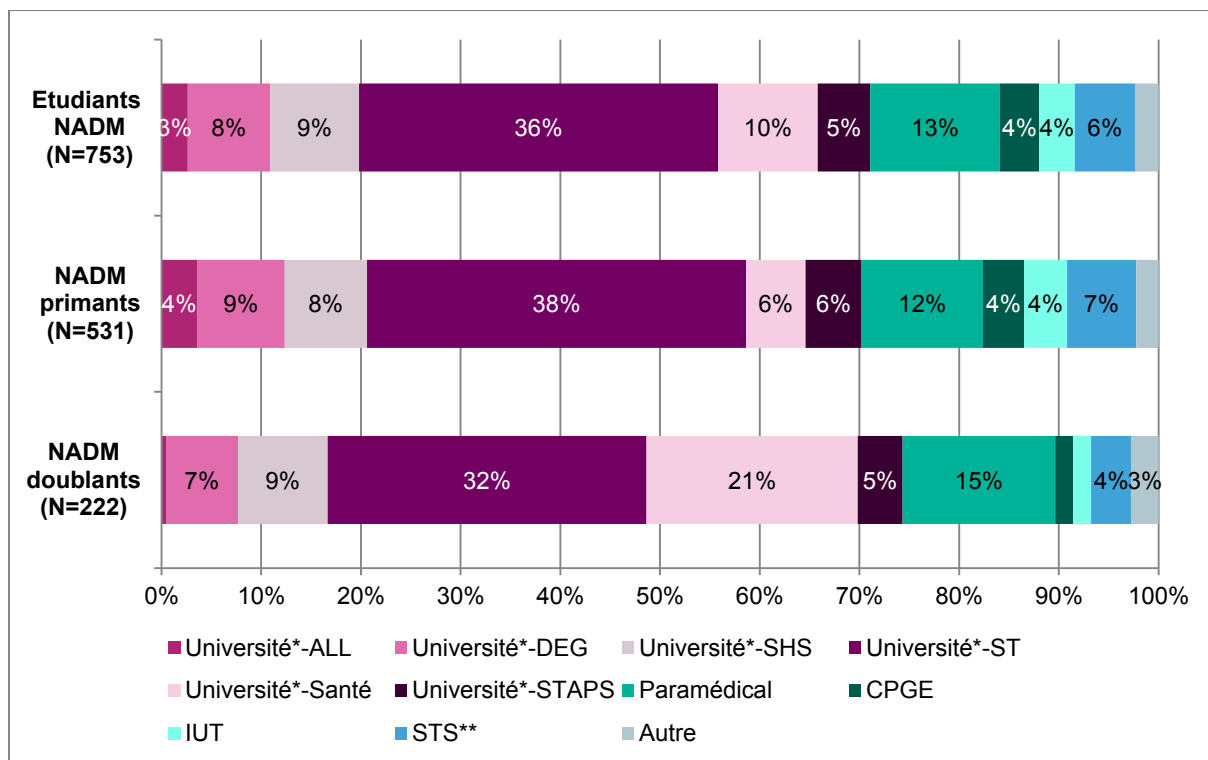
Au total, 980 étudiants primo-entrants en 2012-2013 n'ont pas été admis au concours de PACES de fin d'année : 691 après une seule inscription en 2012-2013 et 289 après une deuxième inscription en 2013-2014.

Situation observée 1 an après la dernière inscription (en n+1) des étudiants NADM réinscrits dans l'ES NPDC

Les étudiants NADM poursuivant des études l'année universitaire après leur échec le font principalement au sein d'une université de l'ES NPDC (cf. Graphique 2 : 71% dont 58% à l'Université de Lille) ou dans des formations paramédicales (13%). Les étudiants NADM poursuivent préférentiellement des études dans des formations universitaires en Sciences et Technologies (primants : 38% dont 27% en sciences de la nature et de la vie ; et doublants : 32% dont 22% en sciences de la nature) ou dans des formations paramédicales (12% pour les primants et 15% pour les doublants). Il existe cependant une différence dans la réorientation : les doublants s'orientent davantage que les primants vers des formations universitaires du domaine de la santé (21% vs. 5%), tels que la licence mention sciences pour la santé.

Concernant le niveau d'inscription, 92% des étudiants NADM primants se réinscrivent dans un niveau bac+1 contre 57% des étudiants NADM doublants. Cela s'explique par le fait que les doublants ont acquis plus de crédits ECTS, ce qui leur permet d'accéder directement à un niveau bac+2 (cf. Annexe 8 : 41% dont 13% en sciences de la nature et de la vie et 13.5% en santé, cf. Graphique 3).

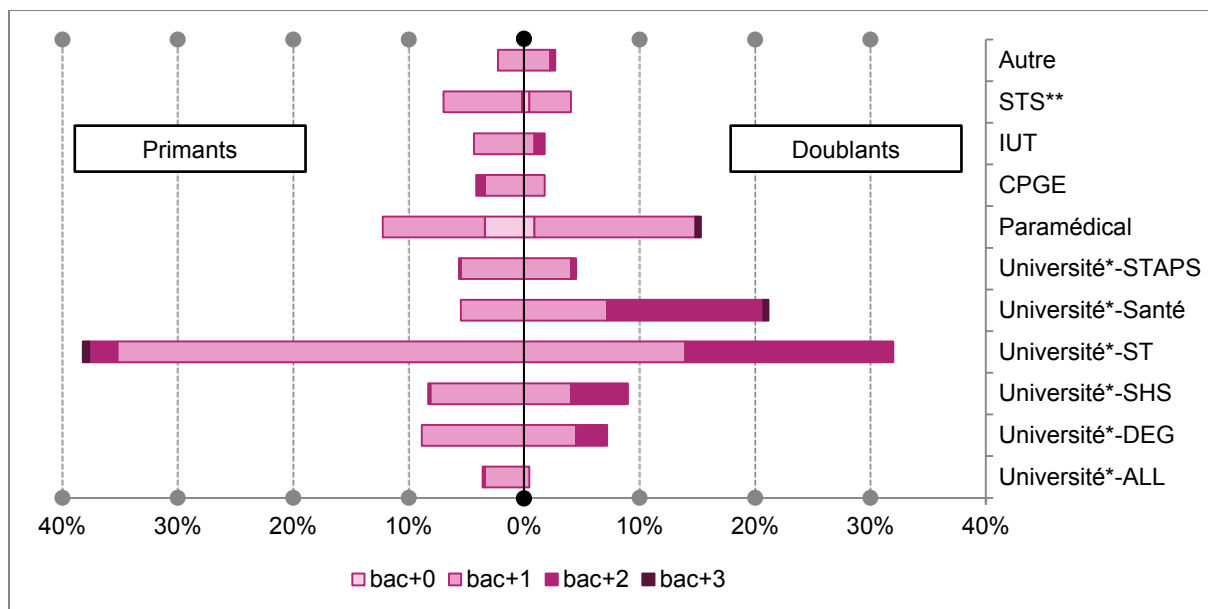
Graphique 2. Type de structures de formation des étudiants NADM primants ou doublants ayant poursuivi des études en n+1 dans l'enseignement supérieur académique - ES NPDC.



* Université : ULille et hors ULille / ** STS : BTS, DTS et classes de mise à niveau STS

ALL : Arts Lettres Langues / DEG : Droit Economie Gestion / SHS : Sciences Humaines Sociales / ST : Sciences et Technologies / Pour une meilleure lisibilité, les valeurs inférieures à 2% n'ont pas été retranscrites sur ce graphique.

Graphique 3. Niveau d'inscription en n+1 des étudiants NADM primants ou doublants selon la structure de formation.



* Université : ULille et hors ULille / ** STS : BTS, DTS et classes de mise à niveau STS

ALL : Arts Lettres Langues / DEG : Droit Economie Gestion / SHS : Sciences Humaines Sociales / ST : Sciences et Technologies / Pour une meilleure lisibilité, les valeurs inférieures à 2% n'ont pas été retranscrites sur ce graphique.

Situation observée 2 ans après la dernière inscription (en n+2) des étudiants NADM réinscrits dans l'ES NPDC

L'année universitaire suivante, seulement 11% des 753 inscrits en n+1 quittent l'ES NPDC. Le taux de non-réinscription dans l'ES NPDC varie selon le nombre d'inscription : pour les universités, 14% des NADM primants

quittent l'enseignement supérieur académique (ES NPDC) contre seulement 2% des NADM doublants (cf. Annexe 9). Il en est de même pour les formations paramédicales (12% des primants contre 2% des doublants).

Pour les étudiants NADM ayant poursuivi des études dans l'ES NPDC, 81% poursuivent leur réorientation dans la même filière, qu'ils soient primants ou doublants (cf. Annexe 10) et ils réussissent à passer dans un niveau supérieur de cette filière (respectivement 69% des primants et 77% des doublants). Par exemple, pour les 429 NADM primants inscrits dans un niveau bac+1, 72% d'entre eux se réinscrivent en bac+2 dans la même filière l'année suivante. Pour les NADM doublants, 82% des inscrits en bac+1 se réinscrivent en bac+2 de la même filière l'année suivante, et 76% des inscrits en bac+2 se réinscrivent en bac+3 dans la même filière l'année suivante.

Conclusion

Finalement, une grande majorité des étudiants NADM – primants et doublants – (68%) poursuivent des études pendant 2 années au sein de l'Enseignement Supérieur du Nord-Pas-de-Calais. Seulement 28% des étudiants NADM – primants et doublants – ne poursuivent pas d'études au sein de l'ES NPDC (19% non réinscrits pendant 2 ans et 9% non réinscrits après 1 an de poursuite d'études).

6 Conclusion

Avant toute chose, il faut retenir que 37% des primo-entrants réussissent le concours de PACES en 1 ou 2 ans (dont 23% le font après un redoublement) et le taux de réussite des doublants est de 63%.

Pour les étudiants ayant échoué au concours, il n'existe pas de différence significative dans les stratégies de réorientation des bacheliers scientifiques et celles des autres bacheliers. Par contre, les étudiants ayant échoué au concours de PACES au semestre 1 (NAC) n'ont pas la même stratégie que les étudiants ayant échoué au semestre 2 (NADM).

Les étudiants ayant échoué à l'issue du semestre 1 sont plus nombreux à ne pas se réinscrire dans l'enseignement supérieur académique (ES NPDC) pendant les deux années universitaires suivant leur échec que les étudiants ayant échoué à la fin de l'année (respectivement 30% contre 19%). Quand ils se réinscrivent, les étudiants ayant échoué à l'issue du semestre 1 choisissent moins souvent de poursuivre leurs études dans une université, que ceux échouant à l'issue de l'année (60% contre 71%).

Les étudiants échouant au concours de PACES choisissent préférentiellement de poursuivre dans des formations universitaires du domaine Sciences et Technologies (26% pour les étudiants NAC et 36% pour les étudiants NADM). De plus, les étudiants échouant à la fin de l'année pour la deuxième fois (NADM doublants) s'orientent plus souvent dans une formation universitaire du domaine Santé (21%) que les autres étudiants (NADM primants ou NAC : respectivement 5% et 2%).

Au final, plus de 8 étudiants ayant échoué au concours de PACES sur 10 poursuivent dans la filière de réorientation choisie l'année suivant leur échec et la majorité d'entre eux réussissent à passer à un niveau d'études supérieur (NAC : 69% ; NADM : 71%).

7 Références bibliographiques

Fauvet, L., Jakoubovitch, S., & Mikol, F. (2015). Profil et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé. *Note d'information du SIES*, MESR-SIES, n° 15.05, Juillet 2015.

Maetz, I. (2017). Parcours et réussite en licence et en PACES : les résultats de la session 2016. *Note Flash du SIES*, MESRI-SIES, n°18, Novembre 2017.

8 Annexes

Annexe 1. Textes réglementaires sur la première année commune aux études de santé.	14
Annexe 2. Intitulés des unités d'enseignements (UE) du tronc commun, des matières composant l'unité d'enseignement (UE) spécifique correspondant à une filière, et coefficients appliqués selon le type de classement (indifférencié ou par filière).	14
Annexe 3. Population des primo-entrants ayant réussi le concours en 1 ou 2 ans et inscrits en PACES en 2012-2013.	15
Annexe 4. Principales caractéristiques des primo-entrants de 2012-2013 ayant échoué au concours au semestre 1 (NAC) ou au semestre 2 (NADM), après 1 ou 2 inscriptions.	15
Annexe 5. Réinscription des étudiants NAC dans l'ES NPDC (ou non) selon le niveau d'études.	16
Annexe 6. Réinscription des étudiants NAC dans l'ES NPDC (ou non) selon le type de structure de formation... ..	16
Annexe 7. Réinscription des étudiants NAC dans l'ES NPDC selon le changement de structure de formation, de filière d'études et le niveau d'études entre l'année n+1 et l'année n+2.	16
Annexe 8. Réinscription des étudiants NADM – primants et doublants – dans l'ES NPDC (ou non) selon le niveau d'études.	17
Annexe 9. Réinscription des étudiants NADM – primants et doublants – (après 2 tentatives) dans l'ES NPDC (ou non) selon le type de structure de formation.....	17
Annexe 10. Réinscription des étudiants NADM – primants et doublants – dans l'ES NPDC selon le changement de structure de formation, de filière d'études et le niveau d'études entre l'année n+1 et l'année n+2.	18

Annexe 1. Textes réglementaires sur la première année commune aux études de santé.

- Arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé. Légifrance (internet). [Consulté le 13/12/2017]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2009/10/28/ESRS0925329A/jo/texte>
- Arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'ergothérapeute, de technicien de laboratoire médical, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue et de psychomotricien. Légifrance (Internet). [Consulté le 21/12/2017]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2012/4/27/ETSH1222401A/jo/texte>
- Arrêté du 21 décembre 2012 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études de sage-femme à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2012-2013. Légifrance (Internet). [Consulté le 21/12/2017]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2012/12/21/AFSH1243406A/jo/texte>
- Arrêté du 21 décembre 2012 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en pharmacie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2012-2013. Légifrance (Internet). [Consulté le 21/12/2017]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2012/12/21/AFSH1243403A/jo/texte>
- Arrêté du 21 décembre 2012 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en médecine à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2012-2013. Légifrance (Internet). [Consulté le 21/12/2017]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2012/12/21/AFSH1243396A/jo/texte>
- Arrêté du 21 décembre 2012 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en odontologie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2012-2013. Légifrance (Internet). [Consulté le 21/12/2017]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2012/12/21/AFSH1243402A/jo/texte>

Annexe 2. Intitulés des unités d'enseignements (UE) du tronc commun, des matières composant l'unité d'enseignement (UE) spécifique correspondant à une filière, et coefficients appliqués selon le type de classement (indifférencié ou par filière).

	Classement indifférencié	Classement par filière				Masseo-kiné.
		Matéutique	Médecine	Odonto.	Pharma.	
UE Tronc commun						50%
UE1. Atome - biomolécules - génome - bioénergétique - métabolisme	3	2	2	2	3	2
UE2. La cellule et les tissus	2	3	3	2	2	3
UE3. Organisation des appareils et systèmes : bases physiques des méthodes d'exploration - aspects fonctionnels	2	2	3	2	2	3
UE4. Evaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie et de la santé	1	2	1	1	2	1
UE5. Organisation des appareils et systèmes : aspects morphologiques et fonctionnels	2	3	3	4	1	3
UE6. Initiation à la connaissance du médicament	1	1	1	2	4	1
UE7. Santé société humanité	4	4	4	4	3	4
UE Spécifique composée des matières suivantes :		3	3	3	3	
Unité foeto-placentaire		x				
Anatomie du petit bassin chez la femme		x	x			
Anatomie de l'appareil reproducteur et du sein - Embryologie organogénèse		x	x			
Génome et biomolécules		x	x	x		
Anatomie tête et cou			x	x		
Dents et milieu buccal				x		
Les médicaments et autres produits de santé				x	x	
La chimie du médicament					x	
Les sources actuelles et futures du médicament					x	
Enseignements complémentaires en masso-kinésithérapie						50%
Biomécanique						1
Technologie et bilan						1
Psychologie-Ethique						1
Anglais médical						1

Source: Guide de l'étudiant 2017-2018 de PACES - Université de Lille Droit et Santé (<http://PACES.univ-lille2.fr/>)

Classement indifférencié: ce classement est réalisé uniquement à partir des notes obtenues aux UE du tronc commun, en appliquant les coefficients pour ce classement. / **Classement par filière:** ce classement est réalisé à partir des notes des UE du tronc commun en appliquant les coefficients de la filière concernée et la note obtenue à l'UE spécifique de la filière concernée pour un coefficient de 3. / **Classement pour masso-kinésithérapie:** la note obtenue aux UE du tronc commun en appliquant les coefficients concernés compte pour 50% de la note finale, et la note moyenne obtenue aux enseignements complémentaires en masso-kinésithérapie vaut les 50% restants.

Annexe 3. Population des primo-entrants ayant réussi le concours en 1 ou 2 ans et inscrits en PACES en 2012-2013.

	Réussite en 1 an		Réussite en 2 ans		Réussite en 1 ou 2 ans		
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Bac scientifique	Très bien ou Bien	303	48%	333	52%	636	100%
	Assez bien ou Sans mention	23	12%	168	88%	191	100%
	Total	326	39%	501	61%	827	100%
Autre bac ou équivalence	5	-	15	-	20	-	

Lecture : sur les 827 bacheliers scientifiques ayant réussi le concours, 39% l'ont réussi en 1 an contre 61% en 2 ans.

Annexe 4. Principales caractéristiques des primo-entrants de 2012-2013 ayant échoué au concours au semestre 1 (NAC) ou au semestre 2 (NADM), après 1 ou 2 inscriptions.

	Primo-entrants en PACES en 2012/13	NAC		NADM primants		NADM doublants	
		Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Sexe	Femmes	282	61%	427	62%	186	64%
	Hommes	177	39%	264	38%	103	36%
	Total	459	100%	691	100%	289	100%
Nationalité	Française	432	94%	658	95%	276	96%
	Etrangère	27	6%	33	5%	13	4%
	Total	459	100%	691	100%	289	100%
Origine sociale	Agriculteurs	3	1%	4	1%	2	1%
	Artisans-commerçants-chefs d'entreprise	30	7%	40	6%	28	10%
	Cadres prof. Intellectuelles supérieures	114	25%	212	31%	114	40%
	Professions intermédiaires	69	15%	130	19%	41	14%
	Employés	52	11%	72	10%	35	12%
	Ouvriers	89	19%	133	19%	35	12%
	Inactifs (y compris retraités)	101	22%	95	14%	32	11%
	Total	458	100%	686	100%	287	100%
	Non renseignée	1	-	5	-	2	-
Boursier	Boursier	263	57%	396	57%	147	51%
	Non boursier	196	43%	295	43%	142	49%
	Total	459	100%	691	100%	289	100%
Bacheliers	Néo-bacheliers	434	95%	659	95%	274	95%
	Autres	25	5%	32	5%	15	5%
	Total	459	100%	691	100%	289	100%
Lieu d'obtention du baccalauréat	Nord-Pas-de-Calais	439	96%	664	96%	271	94%
	Autres départements français	5	1%	13	2%	12	4%
	Etranger	12	3%	11	2%	5	2%
	Total	456	100%	688	100%	288	100%
	Non réponse	3	-	3	-	1	-
Obtention du baccalauréat	Bacheliers en avance	18	4%	55	8%	29	10%
	Bacheliers à l'heure	284	62%	511	74%	215	74%
	Bacheliers en retard	157	34%	125	18%	45	16%
	Total	459	100%	691	100%	289	100%
Type de baccalauréat	Bac scientifique	364	79%	638	92%	278	96%
	Autre bac général	27	6%	16	2%	2	1%
	Technologique	50	11%	25	4%	3	1%
	Professionnel	4	1%	1	-		
	Equivalence	14	3%	11	2%	6	2%
	Total	459	100%	691	100%	289	100%
Mention au baccalauréat	Très bien	17	4%	38	5%	45	16%
	Bien	41	9%	141	21%	91	32%
	Assez bien	109	24%	226	33%	108	38%
	Passable	280	63%	280	41%	40	14%
	Total	447	100%	685	100%	284	100%
		Non réponse	12	-	6	-	5

Annexe 5. Réinscription des étudiants NAC dans l'ES NPDC (ou non) selon le niveau d'études.

Niveau d'inscription en n+1	Niveau d'inscription en n+2						Inscrits en n+1	
	Réinscrits à un niveau supérieur		Réinscrits à un niveau égal ou inférieur		Non réinscrits			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
bac+0	4		1		2		7	
bac+1	146	55%	60	22%	60	23%	266	100%
bac+2	10		4		3		17	
bac+3 et plus			1		2		3	
Ensemble	160	55%	66	22%	67	23%	293	100%

Des fréquences sont calculées quand l'effectif d'inscrits en n+1 est supérieur ou égal à 30.

Annexe 6. Réinscription des étudiants NAC dans l'ES NPDC (ou non) selon le type de structure de formation.

Structure de formation en n+1	Niveau d'inscription en n+2						Inscrits en n+1	
	Réinscrits dans le même type d'établissement		Réinscrits dans un autre type d'établissement		Non réinscrits			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Université*	107	61%	18	10%	51	29%	176	100%
Paramédicales	44	78%	6	11%	6	11%	56	100%
CPGE	3				1		4	
IUT	16		2		4		22	
STS**	23				4		27	
Autre	7				1		8	
Ensemble	200	68%	26	9%	67	23%	293	100%

* Université : ULille et hors ULille / ** STS : BTS, DTS et classes de mise à niveau STS

Des fréquences sont calculées quand l'effectif d'inscrits en n+1 est supérieur ou égal à 30.

Annexe 7. Réinscription des étudiants NAC dans l'ES NPDC selon le changement de structure de formation, de filière d'études et le niveau d'études entre l'année n+1 et l'année n+2.

Structure de formation entre n+1 et n+2	Filière d'études ou discipline* de filière d'études entre n+1 et n+2	Niveau d'inscription entre n+1 et n+2			Total
		Réinscrits à un niveau supérieur	Réinscrits à un niveau égal ou inférieur	Non réinscrits	
Même structure de formation	Même filière ou discipline*	155	36		191
	Changement de filière ou de discipline*	2	7		9
Changement de structure de formation	Changement de filière ou de discipline*	3	23		26
Non réinscrits	Non réinscrits			67	67
Ensemble		160	66	67	293

* Pour les universités, le traitement s'est effectué par discipline de filière d'études et non par filière d'études, afin de prendre en compte la spécificité des licences avec un portail en première année (ex : L1 Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement-SVTE à l'Université de Lille Sciences et Technologies, qui est une année commune à 3 mentions de Licence : Sciences de la Vie, Sciences de la Terre, Sciences de la vie et de la terre). En effet, avec un traitement par filière, les étudiants passant d'une L1 portail SVTE à une L2 Sciences de la Vie étaient considérés comme changeant de filière, alors qu'ils font une poursuite d'études cohérente.

Annexe 8. Réinscription des étudiants NADM – primants et doublants – dans l'ES NPDC (ou non) selon le niveau d'études.

Niveau d'inscription en n+1	Niveau d'inscription en n+2						Inscrits en n+1	
	Réinscrits à un niveau supérieur		Réinscrits à un niveau égal ou inférieur		Non réinscrits			
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff.	%
bac+0	11		1		7		19	0%
bac+1	316	65%	113	23%	60	12%	489	100%
bac+2	16		4		0		20	0%
bac+3	0		1		2		3	0%
NADM primants	343	65%	119	22%	69	13%	531	100%
bac+0	2				1		3	0%
bac+1	99	78%	16	13%	11	9%	126	100%
bac+2	70	77%	15	16%	6	7%	91	100%
bac+3	1				1		2	0%
NADM doublants	172	77%	31	14%	19	9%	222	100%
bac+0	13		1		8		22	0%
bac+1	415	67%	129	21%	71	12%	615	100%
bac+2	86	78%	19	17%	6	5%	111	100%
bac+3	1		1		3		5	0%
Ensemble des NADM	515	68%	150	20%	88	12%	753	100%

Des fréquences sont calculées quand l'effectif d'inscrits en n+1 est supérieur ou égal à 30.

Annexe 9. Réinscription des étudiants NADM – primants et doublants – (après 2 tentatives) dans l'ES NPDC (ou non) selon le type de structure de formation.

Structure de formation en n+1	Niveau d'inscription en n+2						Inscrits en n+1	
	Réinscrits dans le même type d'établissement		Réinscrits dans un autre type d'établissement		Non réinscrits			
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff.	%
Université*	288	78%	31	8%	53	14%	372	100%
Paramédicales	55	85%	2	3%	8	12%	65	100%
CPGE	15		7				22	
IUT	19		2		2		23	
STS**	29	78%	2	6%	6	16%	37	100%
Autre	9		3				12	
NADM Primants	415	78%	47	9%	69	13%	531	100%
Université*	134	81%	19	12%	12	7%	165	100%
Paramédicales	32	94%			2	6%	34	100%
CPGE	3		1				4	
IUT	1		2		1		4	
STS**	5				4		9	
Autre	5		1				6	
NADM Doublants	180	81%	23	10%	19	9%	222	100%
Université*	422	79%	50	9%	65	12%	537	100%
Paramédicales	87	88%	2	2%	10	10%	99	100%
CPGE	18		8				26	
IUT	20		4		3		27	
STS**	34	74%	2	4%	10	22%	46	100%
Autre	14		4				18	
Ensemble des NADM	595	79%	70	9%	88	12%	753	100%

* Université : ULille et hors ULille / ** STS : BTS, DTS et classes de mise à niveau STS

Des fréquences sont calculées quand l'effectif des inscrits en n+1 est supérieur ou égal à 30.

Annexe 10. Réinscription des étudiants NADM – primants et doublants – dans l'ES NPDC selon le changement de structure de formation, de filière d'études et le niveau d'études entre l'année n+1 et l'année n+2.

Structure de formation entre n+1 et n+2	Filière d'études ou discipline* de filière d'études entre n+1 et n+2	Niveau d'inscription entre n+1 et n+2			Total
		Réinscrits à un niveau supérieur	Réinscrits à un niveau égal ou inférieur	Non réinscrits	
Même structure de formation	Même filière ou discipline*	318	55		373
	Changement de filière ou de discipline*	14	28		42
Changement de structure de formation	Changement de filière ou de discipline*	11	36		47
Non réinscrits	Non réinscrits			69	69
NADM primants		343	119	69	531
Même structure de formation	Même filière ou discipline*	156	9		165
	Changement de filière ou de discipline*	11	4		15
Changement de structure de formation	Changement de filière ou de discipline*	5	18		23
Non réinscrits	Non réinscrits			19	19
NADM doublants		172	31	19	222
Même structure de formation	Même filière ou discipline*	474	64		538
	Changement de filière ou de discipline*	25	32		57
Changement de structure de formation	Changement de filière ou de discipline*	16	54		70
Non réinscrits	Non réinscrits			88	88
Ensemble des NADM		515	150	88	753

* Pour les universités, le traitement s'est effectué par discipline de filière d'études et non par filière d'études, afin de prendre en compte la spécificité des licences avec un portail en première année (ex : L1 Sciences de la vie, de la terre et de l'environnement-SVTE à l'Université de Lille Sciences et Technologies, qui est une année commune à 3 mentions de Licence : Sciences de la Vie, Sciences de la Terre, Sciences de la vie et de la terre). En effet, avec un traitement par filière, les étudiants passant d'une L1 portail SVTE à une L2 Sciences de la Vie étaient considérés comme changeant de filière, alors qu'ils font une poursuite d'études cohérente.

9 Table des tableaux

Tableau 1. Liste des matières suivies au second semestre en fonction de l'unité d'enseignement spécifique préparée.....	4
Tableau 2. Principales caractéristiques des étudiants inscrits en PACES (et primo-entrants, c'est-à-dire accédant pour la 1 ^{ère} fois en PACES) à l'Université de Lille Droit Santé en 2012-2013.....	6
Tableau 3. Réussite des primo-entrants ayant obtenu un baccalauréat scientifique, inscrits en PACES en 2012-2013 selon la mention obtenue et l'âge d'obtention du baccalauréat.	7
Tableau 4. Devenir en n+1 des primo-entrants en PACES en 2012-2013.	9

10 Table des graphiques

Graphique 1 . Type de structures de formation des étudiants NAC après 1 ou 2 inscriptions ayant poursuivi des études en n+1 dans l'enseignement supérieur académique - ES NPDC.....	10
Graphique 2. Type de structures de formation des étudiants NADM primants ou doublants ayant poursuivi des études en n+1 dans l'enseignement supérieur académique - ES NPDC.....	11
Graphique 3. Niveau d'inscription en n+1 des étudiants NADM primants ou doublants selon la structure de formation.....	11

11 Définitions

Primo-entrant : étudiant s'inscrivant pour la première fois en PACES au sein de l'établissement

Primant : étudiant s'étant inscrit une seule fois en PACES sur la période d'observation

Doublant : étudiant ayant fait deux inscriptions en PACES sur la période d'observation

AC : « autorisé à continuer » en PACES au semestre 2

NAC : « non autorisé à continuer » des études de santé à la fin du semestre 1

NADM : « non admis » à la fin du semestre 2, c'est-à-dire non classé en rang utile au second semestre à l'un des 4 concours des filières de santé ou au concours de masso-kinésithérapie

Echec au concours : étudiant de PACES non autorisé à continuer (NAC) au semestre 1 ou n'étant pas classé en rang utile au semestre 2 (NADM)

ADMIS ou reçu au concours (réussite) : classé en rang utile au second semestre à l'un des 4 concours des filières de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique) ou au concours de masso-kinésithérapie

Bachelier « à l'heure », « en avance », « en retard » : un bachelier est dit « à l'heure » quand il n'a pas connu de retard ou de redoublement dans sa scolarité. Ainsi, il est communément admis qu'un étudiant est « à l'heure » s'il est bachelier à 18 ans, « en avance » s'il est bachelier avant 18 ans et « en retard » s'il est bachelier après 18 ans

12 Index des sigles et acronymes

ALL : Arts Lettres Langues (domaine de formation)

BIESAL : Base des Inscrits dans l'Enseignement Supérieur de l'Académie de Lille

ComUE : Communauté d'Universités et Etablissements

DEG : Droit Économie Gestion (domaine de formation)

DTS : Diplôme de Technicien Supérieur

ECTS : European Credits Transfert Scale

ES NPDC : Enseignement Supérieur du Nord-Pas-de-Calais

IFMK : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie

IUT : Institut Universitaire de Technologie

ORES : Observatoire Régional des Études Supérieures

PACES : Première Année Commune aux Études de Santé

PCS : Professions et Catégories Socio-professionnelles

SHS : Sciences Humaines et Sociales (domaine de formation)

ST : Sciences et Technologies (domaine de formation)

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (domaine de formation)

STS : Sections de Technicien Supérieur



Université
de Lille



Observatoire
de la direction
des formations

ODIF
Campus Cité Scientifique - Bâtiment SUP-SUAIO
59650 Villeneuve d'Ascq
03.62.26.84.50
odif@univ-lille.fr